

ARRETE N° 25/334
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de la Commune de VENDRES,

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »
Vu l'arrêté n° 20/570 du 16 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion modifié par l'arrêté n° 24/609 à compter du 1^{er} janvier 2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de Technicien Principal 2^{ème} classe :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Date d'effet de nomination
1- PIVET Sébastien	Technicien - 10 ^{ème} échelon	01/09/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Promus	0	1

Article 2 : La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion.

Fait à VENDRES, le 1^{er} Juillet 2025

Le Maire,
J.P. PEREZ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.



Signé électroniquement par : Jean-Pierre PEREZ
Date de signature : 01/07/2025
Qualité : Maire et Président du CCAS